



DEPARTEMENT  
DU GARD

ARRONDISSEMENT  
DE NÎMES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

## CONSEIL MUNICIPAL SAINT-GILLES

### Registre des délibérations

Direction des Services Techniques  
Service Foncier  
Dossier suivi par Claudine ANDRÉ

N°2024-02-11

Objet : Consultation du public préalable à l'autorisation environnementale supplétive concernant un projet de Véloroute ViaRhôna, tronçon entre l'écluse de St-Gilles et le Pont de Gallician

**CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 06 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en Mairie, sis place Jean Jaurès, à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Delphine PERRET, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, Monsieur Alexandre MICHEL, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Madame Lauris PAUL, Monsieur Bruno VIGUE, Madame Marie-Helene DONATO, Madame Marie-Joelle SALEM, Monsieur Alex DUMAGEL, Monsieur Cedric SANTUCCI, Monsieur André LAMY, Monsieur Daniel DAVOINE, Monsieur Paul GABRIEL, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame Sylvie AJMO-BOOT, qui a donné procuration à Madame Dominique TUDELA  
Madame Marie-Ange GRONDIN, qui a donné procuration à Madame Berta PEREZ  
Monsieur Joel PASSEMARD, qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI  
Madame Brigitte SALAMA, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA  
Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, qui a donné procuration à Monsieur Frédéric BRUNEL  
Madame Julie FERNANDEZ, qui a donné procuration à Madame Nadia ARCHIMBAUD  
Madame Danielle RIGNAC, qui a donné procuration à Monsieur Daniel DAVOINE

Absent : Monsieur Christophe LEFEVRE,

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Madame Vanessa ROUSSEL-SEVILLA, désignée, prend place au Bureau.

\*\*\*\*\*

N°2023-02-11

1

Entendu le rapporteur, Monsieur Frédéric BRUNEL, Adjoint au Maire,

- Vu l'avis favorable de la commission urbanisme et travaux,

Considérant l'arrêté préfectoral n°30-2023-12-19-00001 du 19 décembre 2023 et l'arrêté préfectoral modificatif n°30-2023-12-22-00001 du 22 décembre 2023, portant ouverture d'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale supplétive requise au titre des articles L181-10 et R181-35 à 38 du code de l'environnement, concernant un projet de Véloroute ViaRhôna, tronçon entre l'écluse de St Gilles et le Pont de Gallician sur les communes de St Gilles, Vauvert et Beauvoisin,

Considérant que l'enquête publique se déroulera du 22 janvier 2024 au 21 février 2024,

Considérant que la Commune de Saint-Gilles, est appelée à formuler un avis sur cette affaire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

### A L'UNANIMITE

Décide

- de donner un avis favorable à la demande d'autorisation environnementale supplétive requise au titre des articles L181-10 et R181-35 à 38 du code de l'environnement, concernant un projet de Véloroute ViaRhôna, tronçon entre l'écluse de St Gilles et le Pont de Gallician sur les communes de St Gilles, Vauvert et Beauvoisin,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

.....  
Saint-Gilles, le mardi 6 février 2024

Eddy VALA  
  
Maire de Saint-Gilles  


La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes.  
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).  
Le délai de recours contre la présente est de deux mois à compter de sa publication, ou de la notification de la réponse de l'autorité compétente en cas d'un dépôt de recours gracieux préalable.

Acte exécutoire compte tenu :

**08 FEV. 2024**

- Transmission contrôle de légalité le :

- Affichage le :

**08 FEV. 2024**

## Acte à classer

2024-02-11

1 En préparation      2 En attente retour Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-02-08T10-09-39.00 ( MI250831940 )

Identifiant unique de l'acte : 030-213002587-20240206-2024-02-11-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Consultation du public préalable à l'autorisation environnementale supplétive concernant un projet de Véloroute ViaRhône tronçon entre l'écluse de St-Gilles et le Pont de Gallic  
Date de décision : 06/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2024-02-11.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Administration Générale

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/02/24 à 10:09

Par PETER Jennifer

Transmis

Date 08/02/24 à 10:09

Par PETER Jennifer

Accusé de réception

Date 08/02/24 à 10:16